Nations Unies

S/PV.7342



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7342e séance

Lundi 15 décembre 2014, à 15 h 10
New York

Président :	M. Cherif	(Tchad)
Membres :	Argentine	M. Rutilo
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

14-69510 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à Mme Amos.

Mme Amos (*parle en anglais*) : Mon exposé de novembre sur la crise syrienne était axé sur les obstacles et les entraves à l'accès humanitaire par-delà les lignes de conflit à l'intérieur de la Syrie ou de part et d'autre des frontières. Aujourd'hui, mon exposé portera sur les questions relatives à la protection des civils en Syrie, après l'adoption de la résolution 2139 (2014) en février. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en reconnaissance des immenses souffrances humaines causées par le conflit. Le but de la résolution était de chercher à protéger les civils pris au piège des combats et de veiller à ce que les infrastructures et les bâtiments civils, par exemple les hôpitaux et les écoles, ne soient pas pris pour cible. Le Conseil de sécurité a exigé que les parties au conflit prennent des mesures immédiates pour mettre un terme à la violence effrénée et à toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Je suis au regret d'informer le Conseil que 10 mois plus tard, les exigences énergiques du Conseil sont restées sans réponse. Les parties au conflit continuent de faire fi des principes d'humanité les plus élémentaires. Dans de nombreux endroits en Syrie, la violence s'est aggravée, et les civils continuent de payer un lourd tribut en vies humaines, blessures graves, traumatismes psychologiques, déplacements constants et récurrents et dégâts considérables causés à leurs biens et aux infrastructures.

Au mois de février, on estimait à 100 000 le nombre de personnes tuées. Aujourd'hui, l'ONU estime à près de 200 000 le nombre de morts, auxquels s'ajoutent 1 million de blessés. Ces chiffres augmentent quotidiennement. Quelque 12,2 millions de Syriens ont maintenant besoin d'une aide humanitaire, soit 2,9 millions de personnes supplémentaires en seulement 10 mois. Près de la moitié de la population syrienne est déplacée, dont plus de 7,6 millions de personnes à l'intérieur du pays et bien plus de 3 millions de réfugiés dans les pays voisins. Un cinquième de ces réfugiés sont disséminés à travers le monde. Chaque fois que nous avançons un nouveau chiffre à propos de la crise syrienne, nous déclarons qu'il est sans précédent. Nous sommes à court de mots pour décrire la brutalité, la violence et le mépris flagrant de la vie humaine qui se manifestent dans le cadre de cette crise. La communauté internationale est devenue insensible à ses répercussions, qu'il s'agisse des nombres astronomiques, de sa portée régionale ou du sentiment d'impasse politique.

Le Conseil a lancé un certain nombre d'appels ciblés dans la résolution 2139 (2014), notamment en vue de mettre fin à l'utilisation aveugle des armes. Cependant, toutes les parties au conflit continuent de violer cette loi fondamentale, ce qui a des conséquences dévastatrices. Le Gouvernement continue d'utiliser des barils d'explosifs dans des zones densément peuplées, tuant et mutilant de nombreuses personnes. L'emploi de ces barils est particulièrement marqué à Alep, Hama, Edleb, Rif Damas, Deir ez-Zor, Raqqah et Deraa. Durant les cinq premiers mois qui ont suivi l'adoption de la résolution 2139 (2014), Human Rights Watch a fait état de plus de 650 nouveaux sites endommagés, ce qui confirme l'emploi de barils d'explosifs dans certains quartiers de la seule ville d'Alep. Certains groupes d'opposition armés et organisations terroristes utilisent également des armes explosives, notamment des mortiers et des voitures piégées, dans des zones peuplées, et font des victimes civiles.

La résolution 2139 (2014) condamne explicitement les graves violations et atteintes commises contre des enfants ainsi que toutes les formes de violence sexuelle et sexiste. Pourtant, la Syrie est aujourd'hui l'un des endroits les plus dangereux au monde pour un enfant. En février, environ 4 millions d'enfants se trouvaient dans une situation de grande vulnérabilité et avaient besoin d'une aide humanitaire. Aujourd'hui, plus de 5,6 millions d'enfants ont besoin d'une assistance immédiate. Des enfants sont tués, torturés et soumis à la violence sexuelle par toutes les parties au conflit. Les rapports faisant état d'enfants tués ou exécutés publiquement, crucifiés, décapités et lapidés, en particulier par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), ont été de plus en plus nombreux au cours des derniers mois. Des millions d'enfants sont traumatisés par les horreurs dont ils ont été les témoins forcés. Nous constatons également que des

enfants reçoivent une formation militaire et des armes, sont utilisés dans des combats, et qu'ils sont de plus en plus jeunes. Selon certaines informations, 350 enfants, dont certains n'ont pas plus de 5 ans, seraient formés au combat dans un camp militaire à Raqqah. Comme je l'ai signalé à maintes occasions, ce conflit ne se contente pas de détruire le présent de la Syrie. Il est également en train de détruire son avenir.

Un nombre croissant d'actes de violence sexuelle et sexiste sont signalés depuis juillet, et ces actes sont, notamment mais pas exclusivement, à mettre à l'actif de l'EIIL. Récemment, des réfugiés kurdes de Kobani ont signalé que des jeunes filles avaient été capturées par l'EIIL à des fins sexuelles, dont certaines n'avaient pas plus de 12 ans. Le nombre de mariages précoces et forcés serait également en augmentation. Ceci est en partie dû à l'épuisement des ressources familiales, et plus récemment au fait que les parents redoutent que leurs filles non mariées soient forcées d'épouser des combattants de l'EIIL dans des zones qu'ils contrôlent. Les femmes capturées par l'EIIL pour être réduites en esclavage sont vendues sur des marchés à Raqqah. Certaines sont vendues à des hommes, d'autres sont conservées par l'EIIL dans des maisons de repos et sont exposées à des viols multiples par des combattants de l'EIIL revenant du champ de bataille. Comme l'a souligné la Commission d'enquête, l'EIIL s'adonne à la persécution massive des civils, en recourant à des pratiques telles que le meurtre, l'esclavage, le viol, les déplacements forcés et la torture, et il viole ses obligations à l'égard des civils et des personnes hors-de-combat, ce qui est assimilable à des crimes de guerre.

Dans la résolution 2139 (2014), le Conseil de sécurité exige qu'il soit mis fin immédiatement aux détentions arbitraires et à la torture dans les centres de détention. Malgré cela, des dizaines de milliers de civils restent détenus de manière tout à fait arbitraire et sont soumis à des traitements cruels, inhumains et dégradants systématiques et à la torture. La majorité sont des hommes capturés à des points de passage ou lors d'attaques terrestres. La Commission d'enquête continue de recevoir des rapports faisant état d'actes de torture et de passages à tabac dans des centres de détention gouvernementaux. Les prisons sont souvent surpeuplées, les conditions de détention malsaines, et l'accès à l'alimentation, à l'eau et aux soins de santé est insuffisant. Et on continue de signaler que des détenus périssent sous les coups ou meurent de malnutrition. La Commission s'est également penchée sur la question des groupes d'opposition armés qui prennent des otages, notamment des femmes et des enfants. Les otages sont détenus dans des conditions jugées cruelles, inhumaines et dégradantes.

Dans la résolution 2139 (2014), le Conseil de sécurité exige que toutes les parties respectent le principe de neutralité du corps médical et s'abstiennent de commettre des attaques contre des cibles civiles. En dépit de cet appel, les attaques délibérées et aveugles contre des services essentiels, notamment des hôpitaux, des écoles et des infrastructures, sont devenues monnaie courante. Ces 10 derniers mois, les signalements de dommages causés à des systèmes d'approvisionnement en eau et à des installations électriques se sont poursuivis, et de grandes parties de certaines villes n'ont pas eu accès aux services de base.

Des hôpitaux sont pris pour cible dans tout le pays. Entre l'adoption de la résolution et la fin du mois de novembre, Médecins pour les droits de l'homme a fait état de 70 attaques contre des installations médicales, dont 60 ont été commises par les forces gouvernementales. Durant la même période, on a signalé la mort de 150 membres du corps médical, dont 97 ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

L'acheminement de l'aide médicale aux lieux difficiles d'accès continue d'être entravé faute d'autorisation de la part du Gouvernement syrien. Les groupes d'opposition ont également empêché l'acheminement de fournitures médicales aux communautés assiégées de Noubl et de Zahra. Le Gouvernement continue de retirer des convois de l'ONU des médicaments, du matériel médical et des fournitures médicales nécessaires aux opérations chirurgicales, notamment des antibiotiques et des médicaments injectables. Les hôpitaux continuent d'être militarisés par les parties au conflit.

Les écoles, qui devraient être des lieux sûrs dans lesquels les enfants peuvent apprendre et grandir, ont été visées par des bombardements aériens, des tirs de mortiers et des attentats à la voiture piégée. Au cours des neuf derniers mois, l'ONU a confirmé au moins 35 attaques menées contre des écoles ou à leur proximité, attaques qui ont tué plus de 105 enfants. Le nombre réel d'écoles ayant été prises pour cible est probablement plus élevé.

Les parties au conflit continuent de recourir au siège en tant qu'arme de guerre, empêchant délibérément la population d'avoir accès à une assistance de base telle que la nourriture et les médicaments. Lorsque

la résolution 2139 (2014) a été adoptée, en février, 220 000 personnes étaient assiégées par les forces gouvernementales ou d'opposition. Aujourd'hui, 212 000 le sont toujours – 185 500 par les forces gouvernementales et 26 500 par les forces d'opposition. Un grand nombre de ces communautés sont assiégées depuis des années. Personne n'est autorisé à sortir, aucune aide ne peut entrer, et cela dure depuis plusieurs années. En outre une nouvelle tactique est désormais utilisée, comme nous l'avons vu à Yarmouk. De petites quantités d'aide sont autorisées à entrer, donnant de l'espoir aux gens, mais elles sont si minimes qu'elles ne peuvent aider qu'une fraction de la population qui en a besoin. Les espoirs sont ravivés puis anéantis, encore et encore.

Bien que le Conseil de sécurité ait continué d'appeler à la levée des sièges, il n'a été mis fin à de cette pratique que dans deux endroits seulement, dans la vieille ville de Homs et à Moudamiyé. En moyenne, par mois, l'ONU et ses partenaires n'ont été autorisés à acheminer de la nourriture et des médicaments qu'à 5 % de la population assiégée, depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014).

Même en temps de guerre il y a des règles. Le droit international interdit de refuser une aide médicale ou d'avoir recours à la famine comme arme de guerre. En février, j'ai demandé au Conseil d'user de son influence auprès des parties pour protéger les civils et exiger un meilleur accès humanitaire. En adoptant la résolution 2139 (2014), le Conseil a affirmé sa détermination et celle de la communauté internationale à œuvrer pour le bien-être et la protection de la population syrienne.

Aujourd'hui, j'exhorte une nouvelle fois les membres du Conseil à faire en sorte que les parties répondent à son appel et appliquent la résolution 2139 (2014) dans son intégralité pour : mettre immédiatement fin à l'emploi aveugle d'armes dans des zones peuplées, cette pratique étant à l'origine d'une grande partie des pertes humaines, de plus en plus nombreuses – elle est disproportionnée et constitue une violation du droit international; protéger les enfants contre les très nombreuses violations dont ils sont victimes – les parties au conflit pourraient donner des directives claires à ceux qui combattent pour elles en leur faisant savoir que commettre des crimes contre des enfants est inacceptable et ne sera pas toléré; lever les sièges et permettre à la population d'avoir accès à l'assistance nécessaire à sa survie; faciliter un accès humanitaire sans entrave, y compris pour l'assistance médicale et respecter la neutralité des installations médicales - c'est un principe de base des Conventions de Genève clairement énoncé; demander des comptes aux parties et mettre un terme au climat d'impunité omniprésente. Par-dessus tout, le Conseil et la communauté internationale doivent trouver une solution politique pour mettre fin à ce conflit, une fois pour toutes.

Le Président : Je remercie Mme Amos de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 25.